

UN RISQUE MAJEUR C'EST QUOI ? ET QUE FAIRE ?

DOCUMENT A CONSERVER

La ville de Saint-Louis est concernée par trois risques majeurs:
Séismes, Risques Industriels et Transport de Matières Dangereuses.



Le Séisme: se traduit par des vibrations du sol dues aux déformations de la "croûte terrestre" qui peuvent entraîner des glissements de terrain, dégâts sur les bâtiments...

La ville de Saint-Louis est classée en zone II (sismicité moyenne), c'est à dire la plus exposée du territoire métropolitain.

Le Risque Industriel: il s'agit d'un événement accidentel se produisant sur un site industriel entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Ce risque se manifeste par l'incendie, l'explosion ou la dispersion de produits dangereux dans l'air et l'eau.

Les installations à risque proches de Saint-Louis sont les sociétés Ciba SA , TFL et Clariant, dont le risque principal est la formation de nuages toxiques.



Le Transport de Matières Dangereuses: se caractérise par une grande diversité et l'accident peut se produire n'importe où, sur route, voie ferroviaire, voie maritime ou voie aérienne. A Saint-Louis, l'A35, les RD 66, 105, 419 et 469 ainsi que les voies de chemins de fer sont des axes utilisés quotidiennement pour le transport de matières dangereuses.



ACCIDENT INDUSTRIEL ET TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



LES REFLEXES QUI SAUVENT



ENTREZ TOUT DE SUITE

Si vous êtes chez vous, à votre travail ou dans un bâtiment public : restez où vous êtes et **enfermez-vous**. Ne partez pas en voiture, vous seriez en danger sur la route et risqueriez de gêner la circulation des véhicules de secours.

Si vous êtes dehors : entrez dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dehors, vous y êtes plus exposés aux dangers éventuels.

Si vous êtes en voiture : garez-vous, arrêtez votre moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche. Vous n'êtes pas en sécurité dans votre véhicule.

FERMEZ TOUT



Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxiques ou de produits radioactifs.

Fermez les portes et les fenêtres. Arrêtez et bouchez les ventilations. Dans le cas où certaines de vos vitres ont été cassées pendant l'accident, réfugiez vous dans une pièce aux fenêtres intactes (ou sans fenêtre).

ECOUTEZ LA RADIO



Radio France Bleu Alsace (FM 102.6)
 Radio Dreyeckland (FM 104.6)

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE



Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes. Ils s'occupent de vos enfants, les mettent en sécurité et les rassurent. De plus, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

NI FLAMME, NI ETINCELLES



Ne fumez pas. Evitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil électrique. Toute flamme ou étincelle pourrait provoquer une explosion.

PHONEZ PAS



Les lignes téléphoniques doivent rester **libres** pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.





TREMBLEMENT DE TERRE

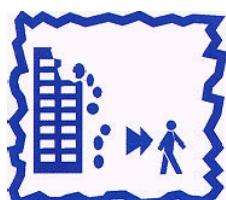
LES REFLEXES QUI SAUVENT

PENDANT LA SECOUSSSE



Si vous êtes dans un bâtiment, **abritez-vous sous un meuble solide** (une table, un lit...).

Ne fuyez pas pendant la secousse.



Si vous êtes dans la rue, **éloignez-vous des bâtiments et fils électriques**. A défaut, abritez-vous sous un porche.

Si vous êtes en voiture, **arrêtez-vous** à l'écart des constructions et fils électriques. **Restez dans votre véhicule**.

APRES LA PREMIERE SECOUSSSE : attention aux secousses suivantes



Ecoutez la radio

Radio France Bleu Alsace (FM 102.6)

Radio Dreyeckland (FM 104.6)



Coupez l'électricité et le gaz



Ne fumez pas. Evitez d'allumer ou d'éteindre la lumière ou tout appareil électrique. Toute flamme ou étincelle pourrait provoquer une explosion. En cas de fuite, ouvrez portes et fenêtres et prévenez les autorités.



Evacuez le bâtiment, en emportant papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche et piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments.

Ne prenez pas l'ascenseur. Ne téléphonez pas.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

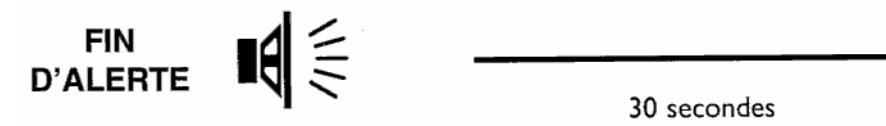
Les enseignants connaissent les consignes. Ils s'occupent de vos enfants, les mettent en sécurité et les rassurent. De plus, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

SYSTEME D'ALERTE DES POPULATIONS

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'un danger.

En cas d'alerte, une sirène émet un son montant et descendant de trois fois une minute, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes.

La fin de l'alerte est également annoncée par une sirène émettant un son continu de 30 secondes.



Les consignes à suivre :

- Restez à l'intérieur des locaux ou entrez rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne restez pas dans votre voiture.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.
- Confinez-vous dans un local clos en calfeutrant les ouvertures et aérations après avoir arrêté ventilation et climatisation.
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- Ecoutez les messages diffusés par les radios France Bleu Alsace 102.6 – Radio Dreyeckland 104.6.

Numéros de téléphone d'urgence :

Pompiers 18 SAMU 15

Police 17

En dehors de l'alerte, pour plus d'informations :

Mairie	03 89 69 52 00
Préfecture (Serv. Interministériel de Défense et de Protection Civiles)	03 89 29 20 00
Gendarmerie	03 89 69 15 40
Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours	03 89 30 18 00
Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement	03 89 20 12 72
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	03 89 24 81 64
Centre d'Alerte Rhénan et d'Informations Nautiques de Gombsheim	03 88 59 76 00
Institut de Physique du Globe	03 90 24 00 57
Gaz de France à Mundolsheim	03 88 18 33 00
CGE Huningue	03 89 89 76 10
CIBA SPECIALITES CHIMIQUES à Huningue	03 89 89 59 59
TOGETHER FOR LEATHER à Huningue	03 89 89 56 56
CLARIANT à Huningue	03 89 89 60 00
Météo France	08 92 68 02 68

à la Mairie : - le DICRIM document d'information communal des risques majeurs
- le DDRM dossier départemental des risques majeurs

sur Internet : www.prim.net
www.haut-rhin.pref.gouv.fr